



RÈGLEMENT INTÉRIEUR VIDE GRENIER

Cette manifestation s'adresse aux particuliers désirant vendre des objets personnels et d'occasion. Emplacement GRATUIT

Les professionnels de la vente au déballage ne seront pas admis. La vente de produits alimentaires frais, d'alcool, d'animaux vivants, d'armes, de copies de CD ou DVD y est interdite. Il ne faut pas avoir participé à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. R321-9 du Code Pénal).

Aucune inscription ne sera prise sur place. Tout au long de la journée, une restauration sera disponible sur place.

La Commune de St Nizier du Moucherotte décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel exposé.

Le vide grenier se tient à l'extérieur (repli dans la salle des fêtes en cas de mauvais temps). Chaque exposant a un emplacement de 4 m x 3 m.

L'accueil des exposants se fait à partir de 8h et jusqu'à 8h45 le matin. Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des exposants.

Après déchargement, les véhicules doivent stationner à l'extérieur du site. Aucun véhicule n'est autorisé à circuler à l'intérieur du périmètre délimité du vide grenier de 9h à 16h. Chaque exposant s'engage à avoir un comportement qui ne nuise pas au bon déroulement de la manifestation.

L'inscription se fait via le formulaire à retirer en Mairie ou sur le site internet de la commune (<https://www.saint-nizier-du-moucherotte.fr/>). L'inscription implique l'acceptation de ce règlement intérieur.



INSCRIPTION VIDE GRENIER 2025

Le dimanche 15 Juin 2025 à Saint-Nizier du Moucherotte de 9h à 16h

Place du 4 avril et Route des JO 1968 (en cas de beau temps)

**Allée du Vallon sur le parvis de la salle des fêtes et dans la salle des fêtes
(en cas de mauvais temps)**

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à

Adresse :

CP Commune

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
(Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Attestation devant être remise à l'organisateur, pour valider l'inscription

- Par mail : sylvie.bigot-paoloni@vercors.org
- Par courrier : 190 route des 4 Montagnes 38250 St Nizier du Moucherotte

Inscriptions ouvertes jusqu'à épuisement des places disponibles.